

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 25 mars 2010</p>

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 25 mars 2010 à 18 heures
Centre Lorin de la Croix – Rue Edouard André – LA CROIX EN TOURAINE**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- **Procès Verbal de la Précédente réunion**
- **Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation**
- **Comptes Administratifs 2009 et Affectations de résultats :**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**
 - o **Budget annexe « Transports Scolaires »**
 - o **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
 - o **Budget annexe « ZAEIC »**
 - o **Budget annexe « Ateliers Relais »**
 - o **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**
- **Comptes de Gestion 2009**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**
 - o **Budget annexe « Transports Scolaires »**
 - o **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
 - o **Budget annexe « ZAEIC »**
 - o **Budget annexe « Ateliers Relais »**
 - o **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**
- **Contribution Foncière des Entreprises : vote du taux 2010**
- **Budgets Primitifs 2010**
 - o **Budget principal**
 - o **Budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**
 - o **Budget annexe « Transports Scolaires »**
 - o **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
 - o **Budget annexe « ZAEIC »**
 - o **Budget annexe « Ateliers Relais »**
 - o **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**
- **Amortissent – Règles applicables aux budgets**
- **Bléré – Val de Cher Développement – Octroi de subventions**
- **REOM – Déchets Ménagers et assimilés – Avenant Recylum**
- **Marchés publics 2009 – Article 133 du Code des Marchés Publics**
- **Rapport d'activités 2009 – Syndicat Intercommunal de Bléré – Val de Cher**
- **Commissions :**
 - o **Culture & Tourisme du 24 février 2010**
 - o **Habitat – Cadre de Vie – gens du Voyage du 3 mars 2010**
 - o **Gestion du Sport du 5 mars 2010**
 - o **Finances et personnel du 11 mars 2010**
 - o **Affaires Economiques du 18 mars 2010**
- **Questions diverses**

La Présidente
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 25 mars 2010

L'An deux mil dix, le vint-cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animations Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Jean Pierre PESTIE - M. Robert PAPINEAU

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, représenté par M. Raymond COLSON

Bléré : Mme Françoise BAROU - MM. Robert GAUTHIER - Georges FORTIER - Jean-Serge RAFEL

Absent excusé : Jean-François DEJUST, représenté par M. Jean-Claude MORELLI

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF -

Absent excusé : M. Daniel CHAMPION, représenté par M. Jocelyn DURAND

Chisseaux : MM. Franck AUGIAS

Absent excusé : M. Pierre BAUER, représenté par M. Michel JACQUEMET

Cigogné : M. Renaud MOULIN

Absent excusé : M. Michel DUVAL

Civray de Touraine : M. Alain BERNARD

Absent excusé : M. Francis GELY, représenté par M. Jean-Marie CHARBONNEAU

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Max BESNARD

Absente excusé : Mme Françoise PICARD, pouvoir à M. Max BESNARD

Epeigné les Bois : M. Jean-Michel PRIEUR

Absent excusé : M. Michel MERGOT, représenté par M. Dominique HISBERGUE

Francueil : M. Jean-Louis CHERY

Absent excusé : M. Jean François LEPAGE, pouvoir à M. Jean-Louis CHERY

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN- M. Denis CHANTREL -

Absent excusé : M. Claude BUNET, pourvoir à M. Denis CHANTREL

Luzillé : M. Jacky GAUVIN - Mme Regina MERY

Saint Martin le Beau : MM. Alain SCHNEL - Philippe VERNET

Absent excusé : Didier AVENET -

Sublaines : MM Christian FOUASSIER - Laurent HARTMANN

Elu sans voix délibérative : M. Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général du Canton de Bléré, Vice-Président du Conseil Général d'Indre et Loire

Etaient également présents : Aurélia GERMANOTTI et Eddy JORANDON, Chargés de Missions

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Monsieur Jean-Louis CHERY est désigné secrétaire de séance.

La Présidente donne lecture des pouvoirs.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 25 février 2010.

Madame COCHIN présente le Procès Verbal et demande si des remarques sont à apporter.

Sans aucune remarque, les élus communautaires, à l'unanimité, ACCEPTENT le procès verbal de la précédente réunion.

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation –

Madame la Présidente donne lecture des décisions qu'elle a prise en vertu de sa délégation de compétence

- **2010-003** : confiant à la société GROUPE GC la fourniture des emballages homologués pour la collecte des DASRI, la collecte, le transport et la destruction des DASRI pour un an.
- **2010-004** : confiant à l'entreprise FAST - CDC la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité pour un coût annuel HT de 2 899 €

3. Comptes Administratifs 2009 et Affectation du Résultat

L'ensemble des éléments relatifs aux comptes administratifs sont disponibles au siège de la communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

Des tableaux récapitulatifs vous sont fournis pour l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes.

- **Budget principal 2009 de la Communauté de Communes –**

La Présidente présente le compte administratif 2009.

Le résultat de fonctionnement 2009 fait apparaître un excédent annuel de 600 271,51 € auxquels il convient d'ajouter 494 854,64 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 1 095 126,15 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 709 836,53 €. L'excédent d'investissement de 2008 est de 177 279,45 € soit un excédent global d'investissement de 887 115,98 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2009 totalisent 171 875,38 € en dépenses pour 25 000 € en recettes soit un besoin de financement à hauteur de 146 875,38 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Seulement, pour faire face aux différents investissements prévus en 2010, la Présidente propose, en accord avec la Commission des Finances réunie le 11 mars dernier, d'affecter la somme de 600 000 € à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 495 126,15 € et l'affectation du résultat de 600 000 €.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 887 115,98 €

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2009 du Budget principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

- **Affectation du Résultat 2009 - Budget principal de la Communauté de Communes –**

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 495 126,15 €,

Constatant que l'investissement présente un excédent cumulé de 887 115,98 €,

Constatant que les Restes à Réaliser de l'année 2009 sont de 171 875,38 € en dépenses contre 25 000 € en recettes,

Constatant qu'il n'existe aucun besoin d'investissement,

Considérant les projets d'investissement de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher pour l'année 2010,

Sur proposition de la Présidente,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 11 mars 2010,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la somme de 600 000 € en réserve en investissement (Article 1068) du budget principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher
- **INDIQUE** que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 495 126,15 €
- **PRECISE** que le report de l'excédent de fonctionnement sera de 887 115,98 €

• **Budget Annexe « REOM – Déchets Ménagers et assimilés » –**

La Présidente donne lecture du Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et assimilés ».

Le résultat d'exploitation 2009 fait apparaître un excédent annuel de 769,21 € auxquels il convient d'ajouter 299 219,98 € d'excédent reporté. L'excédent total d'exploitation est de 299 989,19 €.

La section d'investissement est en excédent cumulé de 54 049,92 € (soit un excédent de l'exercice de 34 842,48 € et un excédent reporté précédemment de 19 207,44 €).

Les Restes à Réaliser d'investissement 2009 sont nuls.

Compte tenu des éléments ci-dessus donnés, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

La reprise de résultat à la section d'exploitation (fonctionnement) sera de 299 989,19 €. Aucune affectation.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 54 049,92 €.

La commission « Aménagement de l'Espace - Environnement - REOM » et la commission des Finances se sont réunies pour examiner le compte administratif.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif du budget annexe présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2009 du Budget Annexe « REOM – Déchets Ménagers et assimilés » - Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

• **Budget Annexe « Transports Scolaires » –**

La Présidente donne lecture du Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Transports Scolaires ».

Le résultat de fonctionnement 2009 laisse apparaître un excédent global de 65 668,17 € (soit un déficit annuel de 22 805,46 € et un excédent cumulé au 31 décembre 2008 de 88 473,63 €).

En investissement, les dépenses et les recettes sont de 9 327,81 € donc le résultat d'investissement est de 0 euro.

Compte tenu des éléments ci-dessus donnés, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

La reprise de résultat à la section de fonctionnement sera de 65 668,17 €. Aucune affectation.

Le report de l'excédent d'investissement sera nul.

La commission « Transports Scolaires » et la commission des Finances se sont réunies pour examiner le compte administratif.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif du budget annexe présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Transports Scolaires » - Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

- **Budget Annexe « Commerce de Cigné » –**

La Présidente donne lecture du Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Commerce de Cigné ».

Le résultat de fonctionnement 2009 fait apparaître un excédent cumulé de 17 315,44 € (dont 86,42 € de report).

La section d'investissement est en déficit de 14 671,60 € (résultat annuel déficitaire de 13 072,42 € et déficit reporté de 2008 de 1 599,18 €).

Les Restes à Réaliser d'investissement 2009 sont nuls.

Il convient donc d'affecter à l'investissement la somme de 14 671,60 € et de reporter en fonctionnement 2 643,84 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 14 671,60 €.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif du budget annexe présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Commerce de Cigné » - Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

- **Affectation du Résultat 2009 - Budget Annexe « Commerce de Cigné » –**

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 17 315,44 €,

Constatant que l'investissement présente un déficit cumulé de 14 671,60 €,

Constatant que les Restes à Réaliser de l'année 2009 sont nuls,

Constatant qu'il existe un besoin de financement en investissement de 14 671,60 €,

Sur proposition de la Présidente,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 11 mars 2010,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la somme de 14 671,60 € à l'investissement (Article 1068) du budget Annexe « Commerce de Cigné »
- **PRECISE** que la somme reprise en fonctionnement sera par conséquent de 2 643,84 €
- **PRECISE** que le report de déficit d'investissement sera de 14 671,60 €

- **Budget Annexe « Ateliers Relais St Julien » –**

La Présidente donne lecture du Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Ateliers Relais ».

Le résultat de fonctionnement 2009 laisse apparaître un déficit de 2 213,96 € (imputable à une location tardive du bâtiment - novembre).

En investissement, il y a un déficit cumulé de 3 891,33 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2009 sont nuls

Les déficits de fonctionnement et d'investissement seront repris au budget 2010.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif du budget annexe présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE le déficit de fonctionnement et d'investissement du compte administratif de ce budget annexe, imputable à une location tardive du bâtiment,**
- **ADOpte le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Ateliers Relais » - Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.**

- **Budget Annexe « ZA de Sublaines »**

La Présidente donne lecture du Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « ZA de Sublaines ».

Le résultat de fonctionnement 2009 est excédentaire de 1 006,37 € du fait de l'application de la procédure de gestion de stock permettant le transfert à l'investissement.

En investissement, le résultat est négatif de 309 354,59 €.

Le déficit d'investissement sera repris au budget 2010.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif du budget annexe présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOpte le compte administratif 2009 du Budget Annexe « ZA de Sublaines » - Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

- **Budget Annexe « ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire »**

La Présidente donne lecture du Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Extension ZAEIC - Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire ».

Le résultat de fonctionnement 2009 est nul du fait de l'application de la procédure de gestion de stock permettant le transfert à l'investissement.

En investissement, le résultat est négatif de 252 300,95 € (dont 23 887,40 € de déficit reporté).

Le déficit d'investissement sera repris au budget 2010.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Robert GAUTHIER, doyen de l'Assemblée prend la Présidence. Il met au vote le compte administratif du budget annexe présenté par la Présidente.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOpte le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Extension ZAEIC - Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire » - Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

4. Comptes de Gestion :

- **Budget Principal**
- **Budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**
- **Budget annexe « Transports Scolaires »**
- **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**
- **Budget annexe « Ateliers Relais »**
- **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
- **Budget annexe « ZAEIC »**

Ceux-ci étant strictement similaires aux Comptes administratifs, ils sont proposés au vote de l'assemblée communautaire.

Les comptes de gestion sont tenus à disposition au siège de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 lors du conseil communautaire de ce jour,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2009,

2) Statuant sur l'exécution du budget 2009 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, DECLARE que les comptes de gestion de l'exercice 2009 de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, dressés par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

5. Vote du taux de Contribution Foncière des Entreprises 2010 -

La Présidente indique que l'état de CFE pour 2010 nous est parvenu.

Le versement de la compensation à hauteur de 1 525 914 € nous est confirmé dans l'état, auxquels s'ajoutent 22 532 euros de compensation.

Le taux de CFE pour l'année 2010 doit être fixé par le conseil communautaire.

Si nous maintenons le taux à 11,72 %, nous maintenons notre produit fiscal.

Si le taux était relevé à 11,99 % (taux maximum y compris utilisation de la réserve), notre produit fiscal augmenterait de 7 614 €.

La Présidente met au vote une augmentation du taux de CFE à 11,99 % contre 11,72 % aujourd'hui. Plusieurs élus indiquent qu'ils jugent cela inopportun.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré à la majorité (18 contre, 6 abstentions, 5 pour) REFUSE de porter le taux de CFE de 11,72 % à 11,99 %.et donc MAINTIENT le taux de CFE à 11,72 % pour l'année 2010

6. Budgets Primitifs 2010 –

Madame Jocelyne COCHIN, Présidente, présente les budgets qui tiennent compte de la reprise des résultats.

La Présidente donne lecture des budgets primitifs 2010 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

Elle les présente en équilibre dans les sections de fonctionnement et d'investissement. Le cas échéant, les budgets primitifs reprennent les excédents cumulés et tiennent compte de l'affectation du résultat.

- **Budget Principal -**

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Madame la Présidente,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 3 844 851,15 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 5 111 345.47 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2010 du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

- **Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés »**

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Madame la Présidente,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget annexe,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 2 183 289.19 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 216 049.92 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

- **Budget Annexe « Transports Scolaires »**

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Madame la Présidente,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget annexe,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 765 668,17 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 1 500,00 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

- **Budget Annexe « Commerce de Cigogné »**

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Madame la Présidente,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget annexe,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 21 633.84 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 29 205.44 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « Commerce de Cigogné » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

- **Budget Annexe « Ateliers Relais St Julien »**

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par Madame la Présidente,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget annexe,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 31 400 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 37 600 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

- **Budget Annexe « ZA de Sublaines »**

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par Madame la Présidente,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget annexe,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 1 168 000 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 1 094 667.49 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « ZA de Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

- **Budget Annexe « Extension ZAEIC »**

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par Madame la Présidente,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du budget annexe,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 1 143 100.95 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 1 038 701.90 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « ZAEIC - Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire » de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

7. Amortissements – Règles applicables aux budgets

- **Passage à l'investissement des petits matériels dont le coût est inférieur à 500 €**

La Présidente rappelle que la circulaire interministérielle n° INT B87 00120 C du 28 avril 1987 précise les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local. Par ailleurs l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998 a modifié les articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en donnant aux assemblées délibérantes la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur puisse être imputé en section d'investissement.

L'arrêté NOR/INT/B0100692 A du 26 octobre 2001 fixe, à compter du 1^{er} janvier 2002 à 500 € TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement. Il précise également la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit la valeur unitaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, CHARGE l'ordonnateur de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher d'imputer en section d'investissement les biens meubles figurant dans la liste ci-après dont la valeur TTC est inférieure à 500 € et ce pour l'exercice 2010, et pour les budgets suivants : « Budget Principal », Budget Annexe « REOM - Déchets Ménagers et assimilés », Budget Annexe « Transports Scolaires », Budget Annexe « Commerce de Cigogné », Budget annexe « Ateliers Relais » :

- immobilisations corporelles :
 - o mobilier
 - o ameublement : rideaux, stores, tapis, tentures, ...
 - o bureautique, informatique, monétique :
 - balances, calculatrices, tableaux
 - unités centrales, logiciels, progiciels, périphériques, ...
 - o reprographie, imprimerie
 - o communication :
 - matériel d'affichage, d'exposition
 - o chaufferie / sanitaires : installations sanitaires, ventilateurs, convecteurs
 - o entretien / nettoyage : aspirateurs, shampoineuses
 - o entretien et réparations de bâtiments, installations fixes : réseaux électriques et téléphoniques
- voirie et réseaux divers
 - o installation de voirie
 - o matériels

- **Budget Principal**

La Présidente propose d'adopter le tableau relatif aux durées d'amortissement des biens pour coller au mieux à la réalité, et aussi pour retracer l'intégralité des décisions communautaires en un seul tableau.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte des nouvelles durées d'amortissement des biens au Budget principal comme suit :**

Frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme → 10 ans
Frais d'études non suivis de réalisation → 10 ans
Logiciels → 2 ans
Voitures → 5 ans
Camions et autres véhicules → 10 ans
Mobilier → 10 ans
Matériel de Bureau → 5 ans
Matériel Informatique → 3 ans
Matériels Classiques → 6 ans
Installation et appareils de chauffage → 15 ans
Appareil de levage, ascenseur → 20 ans
Equipement de garage et ateliers → 10 ans
Equipements sportifs → 10 ans
Installation de Voirie → 10 ans
Plantations → 15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains → 15 ans
Construction sur sol d'autrui → durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris → 10 ans
Aménagement de bâtiment → 15 ans
Immeuble de rapport (productifs de revenus) → 20 ans
Immeuble de rapport (en crédit bail) → durée du crédit bail
Subvention d'investissement – Aide à l'immobilier d'entreprise → 20 ans
Subvention d'investissement – Aide / Bléré - Val de Cher Développement → 3 ans
Subvention d'investissement – Aide aux communes (sports) → 6 ans
Biens dont le montant unitaire est inférieur à 600 euros → un an

- **DIT que toutes les dispositions antérieures relatives aux durées d'amortissements des biens sont supprimées,**

- **RAPPELLE** que les subventions d'investissement perçues pour des biens amortissables seront amorties selon les mêmes durées que les biens pour lesquels elles ont été perçues,
- **AUTORISE** Mme la Présidente, ou en son absence, M. le Premier Vice-Président, à signer toutes les pièces afférentes au dossier

8. Bléré – Val de Cher développement – Octroi de subventions d'investissement

La Présidente rappelle que la CCBVC a mis en place BVC Développement, dispositif d'aides financières en faveur des petites entreprises. Le comité de pilotage s'est réuni le 9 mars dernier pour examiner les premiers dossiers de demande de subventions.

L'avis du comité de pilotage est présenté ci-dessous.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré dossier par dossier, OCTROIE les subventions maximales suivantes aux entreprises ci-dessous :

Avis du comité de pilotage sur l'octroi des subventions

Nom - Commune d'implantation de l'entreprise	Activité	Projet	Montant total investissement éligible et taux de subventions	Montant subvention	Décision du comité	Décision Conseil Communautaire
SPORT ATTITUDE <i>Bléré</i>	Vente d'articles de sport	Achat de matériels	10 000,00 € 30 %	3 000,00 €	Avis favorable	Unanimité
LA BONNE FRANQUETTE <i>Dierre</i>	Bar - restaurant	Achat de matériels	5 000,00 € 30%	1 500,00 €	Avis favorable	Unanimité des suffrages exprimés (une abstention)
GAME AUDIO FACTORY <i>La Croix en Touraine</i>	Sonorisation des produits multimédias	Achat de matériels	10 000,00 € 20%	2 000,00 €	Avis favorable	Unanimité
POITRINAL MICHAEL <i>Luzillé</i>	Commerce alimentaire	Achat de matériels	5 202,00 € 30%	1 560,60 €	Avis favorable	Unanimité des suffrages exprimés (une abstention)
HOSTELLERIE DU CHÂTEAU DE L'ISLE <i>Civray de Touraine</i>	Hôtel - restaurant	Mise aux normes de l'électricité	7762,38 € 30%	2 328,71 €	Avis favorable	Unanimité
ACTEA <i>Saint Martin le Beau</i>	Vente et installation de pompes de relevage	Création d'un showroom	8 279,92 € 30%	2 483,98 €	Avis favorable	Unanimité
ART DE VIE <i>Bléré</i>	Maçonnerie	Achat de matériels	9 894,00 € 30%	2 968,20 €	Avis favorable	Unanimité
LA SARRAZINE <i>Bléré</i>	Restaurant	Rénovation de la salle de restaurant	7 672,57 € 20%	1 534,51 €	Avis favorable	Unanimité

9. REOM – Déchets Ménagers et assimilés –

○ Signature d'un avenant avec la Société Recylum.

Monsieur le Vice Président délégué explique que cette Société est chargée de la collecte et du recyclage des néons et lampes basse consommation (service gratuit pour les collectivités, financé par l'éco-participation, à l'achat).

A ce jour, cette collecte n'était en place que sur la déchetterie de Bléré. Cet avenant permet de mettre en place ce service sur les déchetteries d'Athée sur Cher et de Chisseaux.

Le conseil communautaire,

Compte tenu du contrat avec l'entreprise RECYLUM,

Compte tenu de la nécessité de collecter les néons et lampes sur l'ensemble des déchetteries communautaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10. Marchés Publics 2009 – Article 133 du Code des Marchés Publics

La Présidente indique qu'il convient au conseil communautaire d'adopter la liste des marchés supérieurs à 20 000 € HT conclus par la CCBVC au cours de l'année 2009 (conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du CMP)

Le conseil communautaire,

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte la liste des marchés de plus de 20 000 € conclus en 2009,**
- **PRECISE que cette liste fera l'objet d'une publication par le biais de la plate forme de dématérialisation des marchés publics e-marchespublics.com,**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces afférentes au dossier**

11. Commissions :

- **Culture & Tourisme du 24 février 2010**
- **Habitat – Cadre de Vie – Gens du Voyage du 3 mars 2010**
- **Gestion du Sport du 5 mars 2010**
- **Comité de Pilotage BVC Développement du 9 mars 2010**
- **Patrimoine Bâti du 10 mars 2010**
- **Finances et personnel du 11 mars 2010**
- **Affaires Economiques du 18 mars 2010**
- **Comité Urbanisme du 19 mars 2010**

12. Questions Diverses

○ Rapport annuel d'activités 2009 du Syndicat Intercommunal de Bléré – Val de Cher

Mme la Présidente présente le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de Bléré - Val de Cher (Syndicat de vicinalité) pour l'année 2009 et rappelle que la CCBVC est adhérente dudit syndicat.

Le conseil communautaire, PREND ACTE du rapport d'activités 2009 du Syndicat Intercommunal de Bléré - Val de Cher

- **Complexe Sportif des Longérons – La Croix en Touraine - Autorisation à Mme la Présidente de déposer tout permis de construire, d'aménager de démolir et toute autorisation d'urbanisme dans ce dossier**

Mme la Présidente sollicite le conseil communautaire pour l'autoriser à déposer les permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et le cas échéant, tout modificatif ou toute déclaration préalable dans le dossier de création d'un complexe sportif à La Croix en Touraine, zone des Longérons « La Vinerie »

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE le dépôt de toute autorisation d'urbanisme c'est-à-dire tout Permis de Construire, Permis de Démolir, Permis d'Aménager ainsi que les modificatifs éventuels, ainsi que toute déclaration préalable,**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier, ou M. le Vice Président délégué au Patrimoine.**

○ **Offices de Tourisme – Publication annuelle**

Monsieur Michel Le GOFF, Vice Président délégué fournit à chaque élu présent la publication annuelle des Offices de Tourisme.

○ **Déchets Ménagers**

M. GAUVIN interpelle les élus sur la gestion des dépôts sauvages d'ordures ménagères en bord de route. « Comment gère t on ? »

Monsieur BISTER indique que malheureusement, il n'apparaît pas de solution aujourd'hui.

Plusieurs élus précisent que les sacs retrouvés sont fouillés pour permettre d'identifier les auteurs de ces dépôts.

Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC précise que cela a un coût important pour le Conseil Général d'Indre et Loire.

Monsieur MOULIN indique qu'il est important de travailler en amont sur ces dossiers, notamment par une formation des enfants.

M. JACQUEMET demande des explications sur le ramassage des déchets des aires d'accueil des Gens du Voyage. Il est confirmé que les sacs sont ramassés sur les aires en même temps que les bacs. De plus, l'entreprise qui gère les aires nettoie les lieux régulièrement.

Mme MERY intervient et demande où en est l'étude pour déposer une benne à déchets verts dans les communes au printemps pour permettre un dépôt plus aisé de ces déchets par les populations. Monsieur BISTER répond que le coût serait important puisqu'il faudrait le faire sur plusieurs communes, et qu'il y a un risque trop important de trouver n'importe quoi dans ces bennes.

Le débat se prolonge sur les autorisations ou non de brûler sur le territoire.

○ **Réunion Organisée par Mme Claude ROIRON – Présidente du Conseil Général**

M. Alain KERBRIAND-POSTIC rappelle que Mme Claude ROIRON, Présidente du Conseil Général d'Indre et Loire vient exposer son budget mardi 30 mars au centre Socio Culturel

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis CHERY

La Présidente,
Jocelyne COCHIN